

**DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE**

**VILLE DE VILLEPARISIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 JUIN 2025**



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	24
Membres représentés	9
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Stéphane Pavillon
Date de la convocation des conseillers	18 juin 2025
Date de l'affichage de la convocation	18 juin 2025



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ  
Madame Maria ALVES donne pouvoir Madame Caroline DIGARD  
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir Madame Stéphanie DEVAUX,  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON  
Monsieur Dominique DEÏ-TOS donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE  
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Madame Nadia GHARNIT  
Monsieur Samir METIDJI

**OBJET : Demande de fonds de concours (FDC) de la commune DE VILLEPARISIS auprès de la Communauté d’Agglomération Roissy Pays de FRANCE – au titre de l’aménagement et de l’accroissement de la population**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 5214-16,

Vu l’avis de la commission des finances, du développement économique et de l’emploi qui s’est tenue le 16 juin 2025,

**Considérant** que des fonds de concours sont attribués par la Communauté d’Agglomération de Roissy Pays de France afin de soutenir les investissements des communes,

**Considérant** que la Communauté d’Agglomération de Roissy Pays de France accorde un concours financier aux investissements liés à l’évolution de la population,

**Considérant** que la construction d’un troisième collège, l’accueil de nouvelles populations liées à des opérations immobilières engagées sont autant d’éléments invitant la Ville à construire de nouvelles infrastructures adaptées,

**Considérant** que la réalisation des projets décrits à l’article 1 de la présente délibération, sont nécessaires pour répondre à ces enjeux,

**Entendu** l’exposé de Madame DEVAUX, Adjointe au maire, chargée des Finances et de la Commande Publique.

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

**SOLLICITE** ces fonds de concours auprès de la Communauté d’Agglomération de Roissy Pays de France en vue de participer au financement des travaux d’équipements susmentionnés.

**Article 2**

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

	DÉPENSES	RECETTES NOTIFIEES OU DEJA PERCUES AU TITRE D’AUTRES FONDS DE CONCOURS (CULTURE, JO 2024)	RECETTES COMPLEMENTAIRES SOLLICITEES AU TITRE DU FOND «DE L’AMENAGEMENT ET DE L’ACCROISSEMENT DE LA POPULATION »
OBJET	MONTANT HT	MONTANT HT	MONTANT HT
<b>Projet 1 :</b> Rénovation de l’éclairage public au Centre Culturel Jacques Prévert	50 303.00 €	20 761.20 €	4 390.30 €
<b>Reste à charge de la commune</b>	<b>25 151.50 €</b>		
<b>Projet 2 :</b> Construction d’un conservatoire de danse et de musique	7 955 670.00 €		
Région Ile de France		750 000.00 €	
Département (FAC)		1 100 000.00 €	

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20250626-25\_10937-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2025  
Date de réception préfecture : 26/06/2025

Fonds de concours « Culture » CARPF		1 400 000.00 €	1 500 000.00 €
<b>Reste à charge de la commune</b>	<b>3 205 670.00 €</b>		
<b>Projet 3 :</b> Rénovation des assises du Centre Culturel Jacques Prévert	200 000.00 €	80 000.00 €	20 000.00 €
<b>Reste à charge de la commune</b>	<b>100 000.00 €</b>		
<b>Projet 4 :</b> Acquisition de divers matériels sportifs	879 124.00 €	408 562.20 €	30 999.89 €
<b>Reste à charge de la commune</b>	<b>439 561.91 €</b>		

Il est précisé que l'attribution de ces FDC pour accroissement de la population se fait sur plusieurs exercices budgétaires.

**Article 3**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de fonds de concours.

**Article 4 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE**

Signature		Signature	
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire		<b>Stéphane PAVILLON</b> Secrétaire de séance	

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20250626-25\_10937-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2025  
Date de réception préfecture : 26/06/2025